

## CONDITIONS – EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Les dossiers de demande d'exonération des droits d'inscription relatif à un diplôme national suivi en formation initiale sont à télécharger et à déposer **avant le 12 mars de l'année universitaire en cours auprès de la direction des études et du pilotage des formations à l'adresse suivante : [scolarite-generale@univ-reunion.fr](mailto:scolarite-generale@univ-reunion.fr)**

Ce dossier comporte :

- Une copie de l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'étudiant ou des parents si l'étudiant est rattaché au foyer fiscal des parents.
- Selon les situations : pension alimentaire, quittance de loyer, justificatifs APL-ALS, justificatifs CAF, notification d'allocation pour perte d'emploi, bourse région etc.
- Les justificatifs relatifs à vos charges. (loyer, alimentation, documentation, ...)
- Les justificatifs relatifs à une situation particulière.

Les conditions pour l'exonération des droits d'inscription sont fixées comme suit :

L'étudiant doit être inscrit à l'université de La Réunion en formation initiale en vue de la délivrance d'un diplôme national.

L'étudiant doit justifier d'une situation personnelle et sociale spécifique motivant la demande d'exonération.

La décision d'exonération est fixée en fonction de la situation individuelle des étudiants :

- Étudiants empêchés
- Étudiants rencontrant des difficultés permanentes ou ponctuelles au regard de la situation personnelle ou familiale
- D'autres critères peuvent être pris en compte : excellence du parcours pédagogique, soutien à la formation des personnels, ou tout autre situation particulière dûment justifiée.

Les étudiants internationaux non communautaires bénéficiant d'une exonération partielle des droits d'inscription dès l'inscription à l'université et ne peuvent pas prétendre à une exonération totale des droits d'inscription.

L'exonération des droits de scolarité est prononcée par le Président de l'université après contrôle et avis du service instructeur, dans la limite de 10% des étudiants inscrits, hors bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation (article R. 719-50 du code de l'éducation)

L'exonération totale des droits d'inscription entraîne le remboursement du droit de scolarité tel que défini par l'arrêté annuel fixant le droit de scolarité. Les droits ne devront pas être acquittés si l'inscription n'a pas encore été finalisée.

L'exonération partielle des droits d'inscription entraîne le remboursement de la différence entre le droit acquitté et le droit de scolarité tel que défini par l'arrêté annuel fixant le droit de scolarité. Si l'inscription n'a pas encore été finalisée le montant des droits d'inscription tiendra compte de l'exonération.

Dans les deux cas, en cas d'inscriptions multiples, l'exonération porte sur le premier droit de diplôme à taux plein.

## FORMULAIRE A RENSEIGNER PAR L'ETUDIANT

### Informations Générales :

Année universitaire :                    /

Numéro étudiant ou à défaut numéro INE :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### Foyer fiscal de référence :

Etes-vous rattaché au foyer fiscal de vos parents :    oui                    non

Si oui :

Nom et Prénom du parent auquel vous êtes rattaché :

Profession du parent :

### Cursus universitaire :

Formation :

Avez-vous procédé à votre inscription administrative :    oui                    non

Si oui avez-vous procédé au règlement des droits d'inscription :    oui                    non

Date de soutenance (uniquement pour les doctorants) :

SITUATION BUDGETAIRE

Ressources	Montant Mensuel	Dépenses	Montant Mensuel
Revenus personnels		Loyer	
Aides familiales		Charges (Téléphones, assurances, électricités...)	
Bourse		Transport	
APL / ALS		Frais divers (nourriture, habillement, loisirs....)	
Pension alimentaire			
Autres			
TOTAL		Total	

SIGNATURE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Atteste sur l'honneur

- De l'authenticité des informations personnelles mentionnées dans ce dossier ;
- Ne pas avoir déposé de demande de bourse sur critères sociaux

Date et signature de l'étudiant

LETTRE DE MOTIVATION – Merci d'indiquer les éléments qui motivent votre demande d'exonération

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier :

Avis du service instructeur :      Favorable                      Défavorable

Décision du Président de l'Université

Favorable    Défavorable

Signature du Président de l'Université de La Réunion